



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur la juste compensation du coût des équipements des PMR en outre-mer

Question écrite n° 16115

Texte de la question

M. Jiovanny William attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités, sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, résidant en outre-mer. Ces dernières font face à des surcoûts non compensés, d'une part, pour acquérir des équipements médicaux adaptés au climat et aux conditions de vie dans ces territoires (roues et batteries de fauteuils électriques etc.), d'autre part, en ce qu'elles doivent en plus de ce coût plus onéreux, payer la taxe dite de l'octroi de mer. Il en ressort un reste à charge financier important et de nature à créer une rupture d'égalité entre personnes en situation de handicap, selon qu'elles résident en France hexagonale ou au sein des territoires d'outre-mer. En outre, du fait des délais de réparation des équipements médicaux qui pour la plupart repartent en service après-vente en France hexagonale, ces dernières sont contraintes d'acheter un second équipement à leur frais. Cette difficulté qui aurait pu être compensée par la location ou par la réparation rapide de l'équipement, n'est pas possible pour les personnes à mobilité réduite (PMR) en outre-mer. Afin de compenser cette absence de continuité territoriale et d'accès aux équipements indispensables, il lui demande sa position, afin d'envisager dans le cadre de la prochaine loi de financement de la sécurité sociale, une extension des crédits dédiés à ces besoins.

Données clés

Auteur : [M. Jiovanny William](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16115

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1780

Question retirée le : 26 mars 2024 (Retrait à l'initiative de l'auteur)